



Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Président du Conseil : Thomas Morisod

Début de la séance : 20h15

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentations
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Présentation «*mandat « Prospective » confié aux étudiants de la Haute Ecole de Gestion de Genève* »
8. Préavis 042/2021-2026 - Crédit complémentaire CHF 25'000.00 en augmentation du préavis 28/2016-2021 acquisition et réfection de la parcelle no 232 à l'Avenue de Bossey
9. Préavis no 043/2021-2026 – Budget 2025
10. Réponse de la Municipalité au postulat « Jardins naturels »
11. Réponse de la Municipalité au postulat « Pour une meilleure biodiversité »
12. Réponse de la Municipalité au postulat « Mise en place de modules sportifs »
13. Réponse de la Municipalité au postulat « Salle de gym »
14. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
15. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux élus et personnes présentes.

1. Appel

Présents: 40

Excusés: 8

Absents: 2

Majorité: 21

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Néant.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est voté et approuvé à la majorité avec 7 abstentions, 0 avis contraire.

5. Communications du Bureau du Conseil

M. Th. Morisod, Président

- Remercie les Présidents des Commissions pour l'envoi des informations concernant les vacances. Celles-ci seront versées très prochainement.
- Adresse ses félicitations à M. Thierry Bessède pour la naissance de son enfant et tient à s'excuser d'avoir omis cette information lors de la précédente séance du Conseil.
- Afin de soutenir l'association PeNaR, association régionale regroupant des parents et des professionnels actifs dans l'accompagnement du développement et du soin aux enfants, et d'entente avec Mme E. Moser-Lehr, chaque Conseiller présent recevra, à l'issue de la séance, une portion de fondue, ceci dans le cadre de l'action de Noël de cette association laquelle est également soutenue par le Lion's Club.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndic

- En ce qui concerne le projet d'étude de Fusion des communes de Terre Sainte faisant l'objet du préavis 019/2021-2026, et compte tenu du fait que les communes de Coppet et Tannay ne participeront pas à cette étude, la Municipalité de Founex, à l'instar de la Municipalité de Commugny a pris la décision de renoncer. Depuis cette décision, les autres communes de Terre Sainte se sont également prononcées de la même manière. L'étude de fusion est donc abandonnée. Les communes exploreront d'autres pistes pour les infrastructures intercommunales (école et installations sportives notamment).
- ARSCO – piscine patinoire. Les travaux avancent bien. La grue a été enlevée il y a quelques semaines. La toiture a été posée sur la piscine et la pose du bassin de nage en inox se fait actuellement avec soudure sur place. Concernant la patinoire, la toiture va être posée tout prochainement, ce qui mettra l'entier du site sous toit. La prochaine étape sera la pose de la dalle froide. Mme L. Kunz-Harris invite les Conseillers et Conseillères à consulter la page spécifique à ce projet sur le site www.arsco.ch.
- Lors de la séance du 4 mars prochain, la Municipalité souhaite présenter deux préavis. Pour ce faire, il est nécessaire que les dossiers soient complets pour être approuvés par la Municipalité au plus tard le 20 janvier prochain et la Municipalité attend encore des validations et des informations des services cantonaux concernés et des bureaux d'ingénieurs, qui pourraient être retardés en raison des fêtes de fin d'année. La séance du 4 mars est toutefois maintenue et une communication sera faite ultérieurement avec plus d'informations.
- M. D. Brunner tient des PINS à disposition des Conseiller-ère-s qui n'étaient pas présents lors de la dernière séance.

Pour conclure, Mme L. Kunz-Harris tient à remercier toutes et tous pour leur engagement au cours de cette année et leur souhaite de très belles Fêtes de fin d'année.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

- Le repas de Noël des Aînés s'est déroulé le jeudi 5 décembre, dans une ambiance chaleureuse et festive. Mme Moser-Lehr remercie le service de conciergerie pour la magnifique décoration de la salle de spectacles. Ce fut aussi l'occasion de faire travailler des jeunes de l'association Pro-Jet que la commune soutient dès qu'elle le peut et qui effectue un travail fabuleux (maintenance des vélos en libre-service et ramassage des encombrants notamment).
- Les Plans d'Affectation Creux-du-Loup II et La Meule ont été validés par les autorités cantonales. Ils sont désormais entrés en vigueur et les travaux routiers en découlant et faisant l'objet du préavis 23/2021-2026 devraient démarrer durant le premier trimestre 2025 pour se terminer au début de l'été.
- Les luminaires de la déchetterie ont été remplacés en même temps que ceux des rues de la commune. L'éclairage est désormais plus efficace et moins gourmand en énergie.
- Afin d'améliorer la sécurité, une modification du marquage au carrefour du Ch. des Reppingones / Rte de Courte Raie / Grand'Rue est intervenue.
- Le Pot commun finance entre autres la culture. La Terre Sainte bénéficie d'un large panel de manifestations culturelles. Mme Moser-Lehr invite les Conseiller-ère-s à découvrir ces manifestations sur le site <https://terresainte.ch/>
- Des appels d'offres seront lancés pour la réfection de la route entre le chemin des Verney et la route de Céligny. Le dossier de consultation auprès des services cantonaux est en préparation. Dès réception des offres, le préavis sera présenté au Conseil pour approbation.
- Les préavis concernant la modification du parking du Centre sportif et de son contournement ainsi que le projet de trottoir à la route de Céligny pour relier et sécuriser le quartier des Chavannus du centre du village, sont toujours en cours de préparation. Ceux-ci seront présentés aux commissions durant le premier semestre 2025.

Mme E. Moser-Lehr souhaite de très belles fêtes de fin d'année aux Conseillères et Conseillers communaux.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

- Eclairage du Centre sportif : les travaux planifiés ont été réalisés. Des câbles supplémentaires ont dû être remplacés et de ce fait le poste « divers et imprévu » a dû être utilisé. Quelques réglages doivent encore être apportés avant de finaliser le dossier et de demander le paiement des subventions.
- Eclairage public : les travaux de remplacement des vieilles lanternes dans le centre du village sont en cours. Il y a encore plusieurs interventions à venir, ainsi que les modules de télégestion à installer. Une fois les installations terminées, l'entreprise procédera aux réglages.
- Remplacement des ampoules des lanternes en cours dans le village – une fois l'installation terminée les réglages seront effectués.
- Plantation de haie vive : la plantation d'une haie vive, sur une soixantaine de mètres, a été réalisée en bordure des extérieurs des immeubles de la Grand'Rue 54. Il s'agit de la première véritable haie vive sur des terrains communaux qui correspond aux exigences du Canton. Cette mesure pour la biodiversité sera prise en charge par Pro Natura dans le cadre de leur action « CommuneOuVerte » à laquelle Founex a participé.
- Fonds énergie : victime de son succès : Ce fonds communal d'aide aux projets d'économie d'énergie et de développement durable est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. L'objectif de ce fonds est d'inciter les citoyen-ne-s à participer à la transition énergétique et de leur donner un coup de pouce supplémentaire en rajout des subventions accordées par le Canton et la Confédération. Jusqu'à aujourd'hui la Municipalité a reçu environ 500 demandes qui, à une très grande majorité, ont pu être accordées.

Le fonds est financé par la taxe de 0,70 cts/kWh consommée prélevée par la Romande Energie et versée à la Commune sous forme d'acomptes et d'un décompte final. Lorsque le fonds n'est pas suffisant, les requérants obtiennent un engagement de versement. Le fait que des engagements financiers soient pris sans que les fonds soient réellement en notre possession a attiré l'attention de la Municipalité en 2023 et il a alors été décidé de diminuer drastiquement le catalogue de subventions en supprimant notamment les subventions pour les véhicules et les vélos électriques. De plus, les montants ont été réduits de moitié et un plafond par ménage instauré.

En faisant un point régulier, il apparaît que les montants versés et les montants reçus tiennent la balance. Néanmoins, aujourd'hui, le montant réservé est de 188'502.55 pour des projets en cours ou avant réalisation. Ainsi pour assainir la situation, la Municipalité a pris la décision de remettre le fonds à l'équilibre en refusant toute nouvelle demande de subvention, jusqu'à ce que l'équilibre soit atteint, et ce à partir du 1^{er} janvier 2025. Etant donnée que le montant annuel de la taxe est d'environ 120'000.00 CHF, l'équilibre devrait être atteint durant le premier semestre 2026. Il est à noter que le règlement sur la taxe stipule que « *les subventions sont accordées en fonction des limites financières du fonds* ». L'avenir du fonds et de la taxe sera un sujet de discussion de la Municipalité en temps voulu.

M. H. Mange, Municipal

- Préavis 24/2021-2026 – travaux de rénovation des toitures de la salle de spectacles et du bâtiment du Ch. des Chapelles 6 : les offres sont attendues pour la fin de cette semaine et le début des travaux interviendra en février prochain.
- Préavis 36/2021-2026 – finalisation du mur de soutènement de la parcelle du port : les offres sont attendues pour le 21 décembre et le début du chantier pour fin janvier prochain.
- Préavis 88/2016-2021 – travaux de rénovation des toitures de l'école et la mise aux normes de la sécurité incendie scolaire et préavis 35/2021-2026 crédit complémentaire : reste encore à effectuer les travaux de réfection des façades côté Genève du bâtiment, façades qui comportent de l'amiante, les choix des matériaux ont été faits et le chantier va pouvoir reprendre prochainement.

7. Présentation «mandat « Prospective » confié aux étudiants de la Haute Ecole de Gestion de Genève »

M. L. Kilchherr souhaite la bienvenue à Mme Sabrina Belkheir et M. Marc Stadler, étudiants de la Haute Ecole de Gestion de Genève, qui vont effectué leur travail de master sur le thème Prospective.

La Prospective définit l'ensemble de recherches concernant l'évolution future des sociétés permettant de dégager des éléments de prévision. La commune de Founex a été retenue pour ce projet qui réside à déterminer à quoi ressemblera le village en 2040.

Afin de débiter le mandat, un questionnaire a été préparé et sera soumis aux habitants de Founex. Celui-ci est distribué aux membres du Conseil communal afin d'obtenir leur avis préalable.

La séance est interrompue durant une dizaine de minutes afin de laisser le temps aux membres du Conseil de remplir ce formulaire.

8. Préavis no 042/2021-2026 – Crédit complémentaire CHF 25'000.00 en augmentation du préavis 28/2016-2021 acquisition et réfection de la parcelle no 232 à l'Avenue de Bossey

Mme Ch. von Wattenwyl présente le préavis municipal. Deux vidéos sont projetées. Elle lit ensuite les conclusions dudit préavis.

M. Nicolas Debluë lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion

M. Thierry Bessède : indique qu'il voit régulièrement des véhicules passer sur ce chemin alors qu'il est normalement interdit à la circulation, sauf pour le trafic agricole. Par ailleurs, le bas de l'Avenue de Bossey est utilisé comme parking pour des personnes qui viennent promener les chiens, ainsi que pour les employés des CFF lors de travaux. Ceci n'est donc pas une aide pour la bonne conservation de ce chemin. Mme Ch. von Wattenwyl lui répond qu'une barrière sera installée à la fin des travaux, laquelle ne pourra être ouverte que par les exploitants agricoles et forestiers ainsi que par le personnel de voirie.

Il sera fait en sorte que le chemin soit suffisamment solide pour le stationnement de quelques véhicules, mais le parking ne sera pas aussi grand que prévu dans le préavis initial.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Th. Morisod passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, 0 avis contraire.

9. Préavis no 043/2021-2026 – Budget 2025

M. L. Kilchherr, Municipal, présente le préavis municipal à l'aide d'une présentation projetée et donne quelques explications complémentaires. Le budget ordinaire de la commune présente les totaux suivants :

<i>Charges</i>	<i>CHF 33'426'660.00</i>
<i>Revenus</i>	<i>CHF 31'017'276.00</i>
<i>Excédent de charges</i>	<i>CHF 2'355'384.00</i>

M. L. Kilchherr lit ensuite les conclusions du préavis.

M. Ph. Farine lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

M. Christian Dutruy : comment expliquer une augmentation du poste des salaires et formation de 15 % ?

M. L. Kilchherr : cette augmentation est principalement due à l'engagement d'un nouveau collaborateur, ainsi qu'à une augmentation de la masse salariale de 3 %. Il précise toutefois qu'il ne s'agit que d'une base pour le budget et que la décision concernant l'indexation des salaires n'a pas encore été prise. Par ailleurs, bon nombre de formations sont planifiées, ceci étant essentiel pour les employés.

Mme Solène Frei : pourquoi dans la présentation du patrimoine financier, le montant relatif à l'auberge communal est de CHF 122'000.00 alors que l'estimation ECA est de plus de 4 millions.

M. L. Kilchherr : il faut comprendre que pendant bien des années il y a eu des excédents de cash et que typiquement il y a des terrains qui ont été valorisés à 0 voir 1 CHF. Il n'y a pas que l'auberge qui est dans ce cas-là. Des achats de terrain ont été amortis en une seule fois. La commune dispose d'une réserve énorme avec le patrimoine financier.

M. W. Wargnier : demande des explications concernant l'annexe 5 « Planification financière » et plus spécialement la ligne concernant les dépenses d'investissement et leur évolution. Ces montants importants peuvent paraître alarmants.

M. L. Kilchherr : répond qu'il faut mettre cette annexe 5 en rapport avec l'annexe 4 « Plan des investissements ». Cette ligne comprend tous les investissements planifiés et permet de voir le montant des endettements nets. Les dettes de la commune doivent être mises en comparaison avec le montant du patrimoine financier.

M. M. Divia : s'interroge sur le montant relatif à la sécurité qui est identique au budget 2024 alors qu'il a appris que la société SDS devrait effectuer moins d'heure de surveillance en 2025.

M. L. Kilchherr : la Municipalité n'a pas prévu de modifier son contrat de travail avec SDS. Ce qui peut éventuellement changer c'est la répartition des heures, car potentiellement la commune aura besoin de plus d'heures de nuit que de jour.

M. B. Cintas : le plan des investissements prévoit le développement de la zone artisanale « La Marjolaine » à partir de 2028. Est-ce à dire que la Municipalité escompte qu'il faudra 3 ans pour avoir le plan d'aménagement de cette zone ?

Mme L. Kunz-Harris : le dossier est prévu en 2 étapes. La première concerne la renaturation qui ne devrait pas être un gros investissement pour la commune. En revanche, l'aménagement et la construction sur l'entier de la parcelle, ne débutera vraisemblablement pas avant 2028, s'agissant de travaux importants.

Mme L. Farine : souhaite avoir des informations complémentaires concernant l'augmentation de 15 % du poste salaires de l'administration pour 2025. En effet, lors de la dernière séance il n'avait pas été mentionné l'engagement d'un nouveau collaborateur, mais uniquement le remplacement de Mme Carole Jeanclaude.

M. L. Kilchherr : la secrétaire du Conseil communal, Carole Jeanclaude, ne quittera pas son poste auprès de l'administration communale mais uniquement son poste de secrétaire du CC. Une nouvelle personne est ainsi cherchée pour la remplacer, ceci pour un temps de travail de 10 %. En revanche, un nouveau collaborateur est recherché pour l'administration communale au taux de 80 % et qui pourrait également assumer la tâche de secrétaire du Conseil.

Mme Fl. Wargnier : le préavis 43 mentionne, en page 5 que le nombre de projets immobiliers est en importante augmentation et que ceci représentera de futures rentrées fiscales. Elle pense qu'il faut également prendre ce point en compte dans les charges, qui vont également augmenter, notamment au niveau des écoles et des transports publics. Elle s'étonne également de ne pas voir d'augmentation de la population dans les projections de l'analyse financière en annexe V, qui prévoit d'année en année une augmentation de 10 personnes alors que les projets immobiliers sont nombreux. En ce qui concerne le nombre de préavis votés pour l'année prochaine qui représente des investissements de l'ordre de 2'700'000 CHF et des préavis à voter pour un montant total de 6'800'000 CHF soit un montant total de 9'600'000 CHF à dépenser possiblement en 2025. Au regard de la situation, est-ce que la Municipalité a déjà fixé des priorités, afin d'aider le Conseil communal à le guider dans ces choix. Ce serait bienvenu, dans le futur, de pouvoir disposer des axes de travail en parallèle du budget.

M. L. Kilchherr : répond que cet exercice est déjà fait car le plan des investissements prévoit la liste de tous les investissements que la Municipalité a envie de porter. Le rôle du Conseil communal est aussi de s'assurer que cela vaut la peine d'investir. Financièrement, la situation n'est de loin pas problématique actuellement. La tendance est plutôt à la baisse des impôts comme notamment à Genève et probablement dans notre canton également. La commune fait certes des pertes comptables, mais elle dispose de réserves énormes sur du patrimoine financier, ainsi qu'un capital de l'ordre de 8'000'000 CHF. Cette discussion devra intervenir lors du vote de chaque futur projet. Le plan des investissements n'est pas la liste du « père Noël », mais établi ce que la Municipalité pense qu'il faille réellement réaliser ces prochaines années et qui seront toutes utiles à terme.

Mme L. Kunz-Harris : en ce qui concerne les préavis à voter, parfois les priorités sont modifiées en fonction de l'établissement des projets, dues notamment aux décisions cantonales, expropriation, etc. La Municipalité se penche régulièrement sur les futurs projets, afin de les mettre sur les rails, si possible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président M. Th. Morisod passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité avec 0 absentions, 0 avis contraire.

10. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par Mme Solène Frei et M. Nicolas Lockhart, intitulé « Jardins naturels » du 11 décembre 2023

M. Th. Morisod indique que la Municipalité ne souhaite pas s'exprimer sur ces différents postulats, la parole est donnée à la Commission de l'énergie.

M. Ph. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie

M. le Président Th. Morisod ouvre la discussion.

Mme F. Wagnier : s'interroge sur la procédure. M. Th. Morisod répond qu'il y a eu une erreur de sa part lors de la précédente séance du Conseil. Aujourd'hui, le Conseil communal doit se positionner sur les réponses de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Th. Morisod passe au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité avec 1 abstention et 0 avis contraire.

M. Th. Morisod passe la présidence à Bernard Cintas pour les points 11 et 12, étant lui-même auteur et co-auteur de ces deux postulats.

11. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. Thomas Morisod, intitulé « Pour une meilleure biodiversité » du 11 mars 2024

M. Ph. Magnenat lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président B. Cintas passe au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité avec 1 abstention et 0 avis contraire.

Mme L. Kunz-Harris : précise que si la Municipalité ne souhaite pas s'exprimer c'est que cela a déjà été fait par écrit elle qu'elle ne voulait pas revenir une 2^{ème} ou 3^{ème} fois sur ses réponses. La Municipalité est naturellement prête à donner lecture de ses réponses si le Conseil communal le souhaite.

12. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par MM. Thierry Bessède et Thomas Morisod intitulé « Mise en place de modules sportifs » du 11 mars 2024

M. S. Vaucher lit les conclusions de la Commission des sports

La parole n'étant pas demandée, M. le Vice-Président B. Cintas passe au vote.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité avec 0 abstention et 0 avis contraire.

M. Th. Morisod reprend la présidence

13. Réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. Alexandre Favero intitulé « Salle de gym » du 11 mars 2024

M. H. Hondius lit les conclusions de la Commission des sports.

M. Th. Morisod ouvre la discussion.

M. A. Favero : a constaté qu'avant le dépôt de son postulat, il était possible de louer la salle de gymnastique avec le matériel. Aujourd'hui il a constaté que le matériel n'était plus accessible lors de location à des privés. Ainsi, le postulat est un peu vide car la valeur de la salle est son matériel. Il pense qu'il faut être ambitieux avec cette salle de gymnastique et la voir comme une salle polyvalente, comme cela a été fait avec la salle de spectacles.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Th. Morisod passe au vote.
La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité avec 3 abstentions et 0 avis contraire.

Passe au vote : 3 abstentions – refus réponse postulat 0 - accepté à la majorité.

14. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SITSE

M. le Président Th. Morisod remercie Mme N. Ranieri pour son rapport qui a été joint à l'ordre du jour.

APEJ

Le rapport relatif à l'APEJ a également été joint au présent ordre du jour.

SIED :

En l'absence de Mme Nadia Quiblier, Mme E. Moser-Lehr, Municipale, prend la parole. Lors de la dernière réunion du SIED seule Mme N. Quiblier-Frey était présente, accompagnée de 2 représentants de Coppet. Malheureusement, elle a constaté que bien souvent les délégués du SIED n'assistent pas aux séances. Elle déplore cet état de fait. Le budget 2025 a été approuvé. En ce qui concerne la rétrocession de la société TEXAID, le montant y relatif a été reversé, ces deux dernières années, à l'association PROJET. Les membres présents ont suggéré une autre association dont le siège se trouve à Nyon, ce qui a été approuvé.

ORPC

Il n'y a pas eu d'assemblée depuis la dernière séance du Conseil communal.

Région de Nyon

M. Ph Schirato présente et commente les différents préavis qui ont été approuvés par le Conseil intercommunal lors des 3 dernières séances, soit le 19 juin, le 10 et le 30 octobre 2024. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet <https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/seances/>.

ARSCO

M. A. Favero indique qu'il a assisté à la séance relative à la présentation du budget 2025 d'ARSCO SA. Lors de cette séance, il y a eu une grande discussion autour de la piscine-patinoire, notamment concernant les coûts d'exploitation qui seront 2 à 3 fois supérieurs que ceux évoqués lors de l'obtention du crédit en 2013. Cette augmentation est principalement due au coût de construction ainsi qu'aux normes sanitaires qui sont plus élevés. De plus il y aura des prestations supplémentaires pour le public. Concernant la patinoire, celle-ci ne sera utilisée que durant 4 mois et il pense qu'il faudrait trouver une solution pour une utilisation annuelle. M. Th. Morisod précise que c'est une salle qui sera utilisée par les écoles durant les 8 autres mois, sauf pour le tennis. Mme L. Kunz-Harris précise qu'ARSCO réfléchit à une solution flexible, tant multisports que culturelle et de loisirs et qu'effectivement la pratique du tennis n'y sera pas possible.

15. Propositions individuelles et divers

M. A. Galletet : comment va se passer la maintenance des batteries au sel liquide de la salle de spectacles, puisque la société qui les a fournies a fait faillite.

M. H. Mange répond que c'est le commerçant de ces batteries qui a fait faillite, mais le matériel provient de deux sociétés qui se portent très bien, dont l'une est basée au Tessin et qui se porte très bien. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir en ce qui concerne la maintenance. Il précise par ailleurs qu'il y a très peu de maintenance sur ce genre de matériel.

M. Th. Bessède : salue la démarche « Prospective » qui fait l'objet du point 7 de l'ordre du jour, mais trouve dommage de ne pas avoir eu plus de temps pour remplir le formulaire. Il avait compris que les auteurs du questionnaire attendaient un avis sur les questions posées. Il voudrait également savoir s'il doit également le remplir lorsqu'il le recevra en tout-ménage. M. Th. Morisod indique que la durée de 10 min. a été fixée par lui-même. M. L. Kilchherr répond que le but était d'avoir un échantillon de personnes qui répondent à ce questionnaire. Il n'est pas du tout problématique si les Conseillers répondent une seconde fois à ce questionnaire.

M. Ph. Schirato : souhaite faire une remarque et revenir sur le postulat de M. A. Favero concernant la location de la salle de gym, mais d'une manière plus générale. Ce postulat remonte au mois de mars 2024 et la réponse de la Municipalité du mois de septembre indiquait que le projet de modernisation des réservations des salles était en cours et qu'il y avait différentes réflexions à ce sujet avant application et réponses en 2025. Le 12 novembre il a reçu un courriel de la commune l'informant de la nouvelle procédure de réservation de salles dès 2025 et il a été quelque peu choqué. 4 formulaires sont à remplir et à signer et il y a 11 pages à lire. Il trouve que cela va dans le contresens de ce qui avait été annoncé en 2025. D'autre part, il constate que depuis 3 ans environ un mitraillage systématique financier des sociétés. De nouveaux frais sont facturés et des diverses prestations fournies par la commune sont supprimés. Il estime que cela procure des complications pour les sociétés. Il met en avant la location de la vaisselle, les forfaits pour les déchets et l'obligation de détenir une couverture RC. Il trouve tout cela pour le moins abusif pour des sociétés qui fonctionnent sur le mode du bénévolat.

Mme L. Kunz-Harris ne souhaite pas rentrer dans le détail de cette nouvelle procédure, mais que la Municipalité a eu quelque fois des mauvaises surprises et c'est pourquoi de telles décisions ont été prises pour protéger le patrimoine public. Cela va également de pair avec le matériel de la salle de gymnastique.

Mme L. Axam : relaye quelques demandes de citoyens de la commune :

Mme L. Kunz-Harris lui répond comme suit :

- *Quel avenir pour le restaurant du Martin-Pêcheur ?*
Le projet est en lien directe avec l'approbation du Plan d'affectation communal
- *Y aura-t-il un renouvellement des gérants de l'auberge ?*
Le bail à loyer a été renouvelé, pour une durée de 5 ans, ceci en 2023.
- *Désagréments lors de la fête du 1^{er} Août et de Halloween ?*
La Municipalité est consciente de ces problèmes (tapage, pétards, arme factice, etc.) et cette situation attriste Mme L. Kunz-Harris. La gendarmerie est informée et présente très régulièrement. La Municipalité projette de faire une table-ronde à ce sujet. Les jeunes concernés ont entre 13 et 15 ans, voire plus jeune et Mme le Syndic rappelle que les parents ont également une responsabilité et un rôle à jouer. Par ailleurs ce ne sont pas que des enfants de Founex. Des dépôts de plainte ont été faits. Pour l'anecdote, le groupe qui avait été attrapé en 2023 a été reçu par la Municipalité. Une salle a été mise à leur disposition avec pour seule contrainte de la rendre propre, ce que ces jeunes ont refusé.

Mme Letizia Farine : n'est pas la seule à trouver que le nouvel éclairage public récemment installé est très fort et un peu aveuglant. Elle souhaiterait savoir si les réglages permettront d'améliorer la situation.

Mme Ch. von Wattenwyl répond que les réglages se feront lorsque toutes les installations seront terminées.

M. Y. Le Mercier, chef de service : l'intensité lumineuse sera de 100 % aux heures de pointe et abaissée ensuite à 50 %. Par ailleurs l'éclairage public sera éteint, dans certains quartiers, dès 23h00 comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil, Th. Morisod, lève la séance à 22h40 et souhaite de très belles fêtes de fin d'année aux Conseillères et Conseillers.

Founex, le 9 décembre 2024.

Le Président

La Secrétaire remplaçante

Th. Morisod



Claudine Luquiens